

ACCUEIL CONTRÔLE D'ACCÈS 2017 / Groupe de Travail

Réunion du 22 juin 2017 : gestion des départs, pertes, révocations de droits...

Préambule

- Les propositions du groupe de travail seront présentées au COMEX le 04 juillet à 17h30

Problématique du départ

- Récupération des objets "école" : ordinateur, téléphone, clés, ...
- Révocations des droits

Prolongations de droits (informatiques et accès)

- Les prolongations de comptes actuellement faite par la DSI pour la partie informatique et par les SG pour la partie badge (non reliés)
- Intégration des demandes de prolongations de comptes (personnels, doctorants et élèves) dans l'application de demandes d'exception et mettre dans le mail qui prévient de la fermeture prochaine des droits de passer par cette application pour demander une prolongation



Voir le système de validation à mettre en place (DF pour les élèves, quid des doctorants ? statut visiteur) La DSI et les ne pourront plus prolonger des droits sans validation par l'application

- problématique pour les élèves redoublants, non diplômés à la période classique traités par lot par la DF (Axel) en début d'année (quid de la liaison avec le contrôle d'accès)
- problématique du départ d'un CDI qui ne rend pas son matériel



Au départ de toute personne de l'école la RH doit avoir une procédure lui permettant de faire en sorte que les droits (informatiques et accès) soient supprimés et dans l'idéal les matériels (badges inclus) rendus



Mettre dans la charte de restituer le badge au départ

Proposition de création d'un profil supplémentaire "droits restreints" comprenant

- les stagiaires
- les professeurs émérites
- les doctorants en fin de droits demandant une prolongation (sans contrat)

Droits attribués :

- accès bâtiments
- espaces communs
- accès bureau (à partir de l'entrée LDAP)



Conséquence humaine : chaque service valideur (RH, DRI, DF) doit mettre en place un système pour pouvoir répondre aux demandes de prolongation pour assurer le service

Gestion des pertes

- Bouton simple pour prévenir de la perte → suppression des droits
- Prévoir un badge de prêt (droits équivalents) avec droit pendant 48h **A VALIDER DIRECTION**
- Contact avec les personnes administratrices du logiciel contrôle d'accès
- Badges visiteurs à l'accueil



Réévaluer cette politique à l'usage

Gestion des révocations

- Bouton à prévoir dans l'application

From:

<https://portail.emse.fr/dokuwiki/> - **DOC**

Permanent link:

<https://portail.emse.fr/dokuwiki/doku.php?id=sg:gt:controleacces2017:reugtca220617&rev=1498226514>

Last update: **23/06/2017 16:01**

